

Rapport de Synthèse des avis (principaux points) des personnes publiques associées et organismes consultés sur le projet de SCOT arrêté

Services / Collectivité	Avis	Référence aux documents du SCOT	Thème	Remarques / Observations	
Commune et EPCI membres du Syndicat Mixte	NIEDERMORSCHWIHR	Favorable			
	CCPR	Favorable assorti des réserves émises par certains élus	DOG page 14	Habitat	Le seuil de densité en logements/ha devrait être une préconisation et non une prescription
	CCVK	Favorable assorti de restrictions et de demandes de précision	DOG page 25	Commerce	Autoriser le commerce de détail dans les ZA
			DOG page 62	Gestion de l'espace	Restriction : Autoriser la réalisation de projets d'équipements structurants dès lors qu'ils sont d'intérêt intercommunal et que leur localisation ne peut se faire à l'intérieur de l'enveloppe urbaine initiale sans que la surface nécessaire ne soit déduite de la surface d'urbanisation future attribuée à la commune d'implantation
			DOG page 54	Paysage	Restriction : Autoriser l'extension des constructions et équipements à vocation touristique ou à vocation médicosociale au-delà du seuil maximal de 100m <sup>2</sup> fixé pour l'extension du bâti diffus existant
			DOG page 54	Paysage	Restriction : Autoriser les sorties d'exploitation et l'implantation de hangars individuels en zone viticole dans des endroits appropriés en privilégiant les zones de hangars existants
			DOG page 58	Paysage	Restriction : Station du Lac Blanc : Préconiser l'élaboration par le SMALB d'un projet urbain et paysager de la Station et sa traduction dans les documents d'urbanisme d'Orbey et du Bonhomme
			DOG page 39	Tourisme	Restriction : Autoriser l'extension des sites d'hébergement collectifs, colonies et sanatorium existants dans les mêmes conditions que les sites désaffectés
			DOG pages 86 et 87	Suivi et mise en œuvre	Restriction : Le dispositif humain et le schéma de fonctionnement du syndicat mixte ne doivent pas être figés et ne sont pas encore validés : ces articles ne devraient pas figurer dans le document qui s'appliquera réglementairement ni soumis à l'avis des PPA ou à l'enquête publique
			DOG page 26	Commerce	En cas d'implantation de plusieurs unités (enseignes) commerciales sur un même lieu / un même bâtiment : préciser si la surface de 300m <sup>2</sup> s'applique à la surface de vente pour chaque unité commerciale ou à l'addition des surfaces des différentes unités commerciales
			DOG page 33	Tourisme	Valorisation des potentialités d'hébergement pour le tourisme vert : Préciser si le changement de destination est admis pour un bâtiment agricole existant
			DOG page 39	Tourisme	Modifier le titre outil 4B
			DOG page 51	Transport	Préciser l'emprise des réservations foncières et sas inconstructibles nécessaires aux contournements routiers et si inconstructibilité s'applique à toute type de bâtiment ou uniquement ceux à usage d'habitation
DOG page 53	Paysage	Préciser si les secteurs à préserver de l'urbanisation indiqués sur la carte des sensibilités paysagères majeures s'appliquent de manière stricte dans le PLU ou si le diagnostic forme urbaine peut en autoriser l'urbanisation sous conditions			
DOG page 71	Environnement	Préciser si la protection et la préservation des espaces naturels identifiés sur la carte des espaces naturels remarquables s'appliquent de manière stricte dans les PLU. Modifier la rédaction de l'article et y ajouter les autres protections réglementaires manquantes.			
		Rapport de présentation	Ordre général	Meilleure articulation des données entre les différentes pièces du dossier et quelques compléments de justification	
		Rapport de présentation	Ordre général	Bilan schéma directeur qui aurait mérité d'être plus détaillé	
		DOG pages 35; 37 et 64	Gestion de l'espace	Les dispositions du DOG relatives aux îlots d'urbanisation cartographiés de la Station du Lac Blanc, ainsi qu'au périmètre d'urbanisation général de la station des Trois Epis et à la localisation du site d'accueil d'un projet d'hébergement touristique des Trois Epis sont réglementairement critiquables et mériteraient d'être revues. Pour ce même motifs, les cartes de l'urbanisation initiale des communes sont également discutables.	
		DOG page 56	Urbanisme	Le SCOT n'a pas à fixer un nouveau contenu aux PLU ou à définir de nouvelles procédures (exemple p.56 DOG : prescriptions sur projet urbain et paysager dans les extensions urbaines)	
		DOG page 12	Démographie	Croissance globale de 13% soit un taux annuel de 0,62% est ambitieuse car située au-delà du taux de croissance du département en 2006. Ce choix n'apparaît pas clairement justifié par les éléments du diagnostic du SCOT. Le choix d'un développement homogène sur un territoire de caractère malgré tout plutôt rural est potentiellement facteur d'étalement urbain et de croissance du trafic automobile et de ses nuisances. Le développement devrait plutôt se faire au sein des couloirs possibles pour le développement viable de transports collectif ou dans les pôles d'accueil concomitant de service et d'équipements.	

Rapport de Synthèse des avis (principaux points) des personnes publiques associées et organismes consultés sur le projet de SCOT arrêté

ETAT

Globalement favorable excepté sur 3 points qui posent un problème d'ordre réglementaire + assorti de réserves qui devront être prises en considération	DOG pages 70 à 73	Environnement	Préservation des espaces : Les prescriptions laissent une vaste latitude de traduction dans les PLU.
	DOG page 14	Habitat	La densité de 20 logements minimum par ha reste un objectif sans doute insuffisant. Une densité de 20 logements à l'ha paraît en outre trop réduite pour favoriser une desserte par transport collectif cadencé et une offre satisfaisante de services de proximité à l'échelle du piéton. Proposition de nouvelles orientations qualitatives.
	Rapport de présentation	Paysages / environnement	Des contradictions semblent apparaître entre la présentation des entités géographiques, la réalité du terrain et l'atlas des unités paysagères réalisé en 1992. Des confusions sont également relevées entre définitions géographiques, géologiques et paysagères.
	DOG page 24	Economie	Site d'activités intercommunautaire Bennwihr/Ostheim : une jurisprudence du Conseil d'Etat avait annulé l'inscription d'une telle zone dans le POS de Bennwir du fait de la proximité du site classé de Schoppenwihr. Une réflexion approfondie sur la diversification fonctionnelle et sur la densification de la partie du secteur la plus éloignée du parc paraît judicieuse.
	DOG page 24	Economie	Site d'activités Sigolsheim : on peut s'interroger sur la pertinence de la création d'une telle zone. En effet, la multiplication des sites d'activités dans ce secteur ne sera pas sans nouvel impact paysager sur la qualité de l'entrée de ville et sur le site viticole déjà fragilisé par le morcellement de l'urbanisation existante.
	DOG pages 74 à 77	Environnement / Biodiversité	Dispositions relatives au grand hamster : revoir la définition de l'aire d'étude et de l'aire de réintroduction. Il n'est pas possible d'affirmer l'absence du hamster sur le territoire. Le fait de dispenser les communes de comptages spécifiques et de dispenser les aménageurs et constructeurs de compensations est juridiquement irrégulier.
	Rapport de présentation	Environnement / Eau	Le projet de SCOT se réfère aux dispositions du SDAGE approuvé en 1996. Or le nouveau SDAGE a été approuvé le 27/11/2009. Les dispositions du SCOT devront être réactualisées, voire revues en conséquence.
	PADD et DOG	Environnement / Paysages / Patrimoine	Le patrimoine archéologique constitue une ressource non renouvelable à prendre en compte et considérer comme un enjeu dans la gestion durable du territoire. Faire apparaître dans le SCOT les données archéologiques transmises dans le cadre du porter à connaissance.
	Rapport de présentation / DOG page 71	Environnement / Filière bois	Diagnostic à réactualiser. Précision et compléments à apporter au rapport de présentation et au DOG
	PADD et DOG	Gestion espace / Forêt	La préservation du foncier forestier de plaine : ce thème n'est pas abordé en tant que tel dans le SCOT. Inclure cette orientation dans le PADD en indiquant que le bilan surfaces défrichées - boisements créés doit être équilibré
	PADD et DOG	Environnement / Energies	Diversification des sources d'énergie et réduction de la consommation d'énergie des bâtiments : ces objectifs se traduisent notamment par le développement des panneaux photovoltaïques ainsi que celui de l'isolation extérieure des bâtiments, autant de facteurs susceptibles de dénaturer le patrimoine architectural constitutif des centres anciens. La démarche énergétique doit être appréhendée de manière circonstanciée.
	PADD et DOG	Transports / paysages	La problématique du stationnement dans les villages ou bourgs n'est pas traitée dans le SCOT alors qu'elle implique une consommation d'espace et un impact paysager important.
	DOG pages 88 et 89	Suivi et mise en œuvre	Les indicateurs de suivi de l'application des orientations du SCOT : mériteraient d'être définis précisément. (Proposition de nouveaux indicateurs)
		PADD et DOG	Global
	DOG page 12	Démographie	Croissance de l'ordre de 13% appliquée de façon homogène à l'ensemble des communes du territoire : ce choix implique néanmoins une approche différenciée et relativisée en fonction de l'armature urbaine. Cet objectif devrait donc être assorti de précautions telles qu'un accroissement limité en fond de vallée et modéré dans les communes sans accessibilité en transports en commun
	DOG page 15	Habitat	Production de logements sociaux (20% de la production nouvelle) : cet objectif semble notoirement insuffisant au regard de la finalité d'un SCOT
	PADD et DOG	Equipements	S'agissant des équipements, il en reste toutefois à un propos trop général : des indications de localisation, de typologie, d'accessibilité seraient les bienvenues. L'aménagement de logements et structures d'accueil de personnes âgées en cœurs de bourgs pourrait être davantage explicité
	DOG page 46	Transports	Revalorisation des gares de Bennwihr, Ostheim et Ribeauvillé : la Région estime peu pertinent, en raison de la proximité de Colmar et Sélestat, et pour des raisons non négligeables de coût et de réorganisation des infrastructures de viser la réouverture aux circulations ferroviaires en semaine et conférer un rôle de rabattement à ces gares, à l'exception peut-être de celle d'Ostheim
	DOG page 17	Urbanisme	Enjeu d'une réutilisation plus systématique des friches et bâtiments vacants non agricoles

Rapport de Synthèse des avis (principaux points) des personnes publiques associées et organismes consultés sur le projet de SCOT arrêté

Organismes mentionnés à l'article L.121-4 du Code de l'Urbanisme

REGION ALSACE

Favorable avec observations + amendements et demandes de compléments rédactionnels

DOG pages 70 à 73	Environnement	Trame verte : les spécifications à caractère prescriptif suivantes font défaut : le degré explicite de protection des corridors en fonction des types de liaison, le type de dispositions à prendre dans les PLU, la synthèse des différentes cartes consacrées à la biodiversité et aux espaces naturels remarquables
DOG pages 70 à 74	Environnement	Prescriptions ou recommandations suivantes à formuler : protection des milieux prairiaux du Ried, encadrement du défrichement forestier, axes de déplacement Nord-Sud pour la circulation de la faune, préservation de toute urbanisation des axes intra-vallées, aménagements d'emprises dédiées aux quatre accès routiers prévus le plus respectueux possible du tissu existant et des fonctionnalités de la trame verte
DOG page 31	Agriculture	Préciser davantage les conditions de protection spécifique d'une part, et de promotion emblématique d'une agriculture et d'une viticulture raisonnées
DOG pages 31 et 71	Agriculture	Identification d'unités agro-paysagères à protéger et valoriser, conciliation d'un bon niveau de biodiversité avec une agriculture performante, choix entre de la trame verte sans espaces agricoles ou de la trame verte englobant certains espaces agricoles
DOG pages 79 et 81	Environnement	Importance de la déclinaison du SDAGE et SAGE. Rappeler, au-delà de la simple application du PPRI, le principe d'inconstructibilité en zone inondable et compléter le zonage établi. Préservation des zones humides les plus remarquables, protection particulière des milieux prairiaux du Ried et identification et classement des fuseaux de mobilité des cours d'eau. Rappeler l'interdiction de retourner les prairies du Ried.
DOG pages 66 et 67	Energies	Se conformer aux schémas des paysages et de la biodiversité qui seront réalisés. S'inscrire dans le cadre du futur schéma régional des énergies renouvelables
DOG pages 32 à 39	Tourisme	Partenariat avec le Grand Pays de Colmar. Promouvoir un tourisme d'activités dynamique, innovant dans sa composante écologique et dans l'organisation d'éco-mobilités pour desservir les stations
DOG pages 88 et 89	Suivi et mise en œuvre	Au titre de l'applicabilité : s'agissant de la trame verte, il appartiendra de définir des mesures spécifiques d'accompagnement des PLU qui sont invités à assurer la protection des couloirs écologiques et des pénétrantes vertes. Des indicateurs pertinents de reconstitution de la trame verte seront à prévoir.
Rapport de présentation	Gestion de l'espace	Harmoniser les chiffres relatifs à l'économie d'espace et compléter les indicateurs de mise en œuvre et suivi de la trame verte.
PADD	Transports	L'évocation d'un tram-train n'est pas jugée pertinente en l'espèce. Il n'y a pas lieu de prévoir la réservation d'emprises foncières autour de la Gare de Ribeauvillé dans la mesure où la commune a vocation à être desservie directement au centre-ville par car TER.
DOG page 13	Habitat	Ajout d'une recommandation : effort particulier sur la construction sera mené dans les bourgs centres et les villages bien desservis par les transports en commun ou qui le seront à l'horizon d'application du SCOT
DOG pages 28 et 29	Economie / filière bois	Mentionner lien avec la mise en œuvre du Plan Climat territorial
DOG page 33	Tourisme	Mentionner le lien avec la stratégie touristique du Grand Pays de Colmar
DOG pages 40 et 42	Armature urbaine	La vitalité des bourgs centres qui bénéficient d'un potentiel foncier d'extension spécifique appelé bonus polarité devrait être mise en rapport avec la garantie d'un certain niveau de desserte en transports collectifs
DOG pages 70 à 73	Environnement	Il conviendrait de modifier et préciser la légende des cartes des espaces naturels remarquables (rectangle trame verte, corridors biologiques)
DOG page 71	Environnement	Programme local de renforcement de la biodiversité dans l'espace naturel banal : ajouter "et selon une approche différenciée des espaces et pratiques agricoles"
DOG page 12	Démographie	Croissance démographique : il aurait été préférable de privilégier la croissance démographique dans les bourgs et villages disposant d'un minimum de services et d'équipements de proximité ou étant desservis par les transports en commun.
DOG pages 19 et 21	Services	Observatoires de suivi de l'offre de services : veiller à la bonne articulation avec des outils existants. De plus, certains des objectifs énoncés relèvent des compétences du Département
DOG page 24	Economie	Sites d'activités (62 ha) : cette offre semble conséquente dans la mesure où elle vient s'ajouter aux 210 ha de zones à vocation économique déjà inscrites dans les PLU (cf diagnostic du SCOT)
DOG page 25	Economie	Sites d'activités : une réflexion plus poussée (prescription ou recommandation) en matière d'aménagement durable des sites d'activités, de ratio de nombre d'emplois à l'hectare aurait pu être engagée

DOG page 24	Economie	Site d'activités : le projet de site stratégique intercommunautaire de 15 ha situé de part et d'autre de la RN 83 sur les bans de Bennwihr et d'Ostheim soulève notamment des interrogations quant à la desserte de cette future zone
-------------	----------	---

Rapport de Synthèse des avis (principaux points) des personnes publiques associées et organismes consultés sur le projet de SCOT arrêté

<b>DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN</b>	Favorable avec demande de prise en compte des observations	DOG page 29	Economie	Filière bois : l'aménagement foncier agricole et forestier relève des compétences du département. Toutefois, le Conseil Général s'interroge sur la mise en œuvre de cette procédure au regard de la proportion relativement peu importante de petites parcelles de forêt privée sur le périmètre.
		DOG page 37	Tourisme	Trois Epis : les prescriptions reposent sur la bonne réalisation des préconisations. On peut donc s'interroger sur la portée de cette orientation
		DOG pages 38 et 69	Tourisme	Ribeauvillé Est : veiller à la cohérence entre les aménagements projetés et les orientations du SCOT relatives à la prise en compte transversale de l'environnement
		DOG page 33	Tourisme	Valorisation des potentialités d'hébergement dans les constructions isolées existantes : il conviendra d'étudier au cas par cas des opportunités (paysages, accès, réseaux...)
		DOG page 39	Tourisme	Erreur sur le titre de l'outil 4C (cf sommaire)
		DOG page 44	Transports	Itinéraires cyclables : étudier les articulations possibles avec le réseau départemental existant
		DOG page 47	Transports	Transports collectifs : le développement d'une offre de transports cadencée identique à celle proposée en milieu urbain ne semble pas réaliste en zone inter-urbaine compte-tenu d'un potentiel de clientèle captable beaucoup plus faible. Une évolution en ce sens du réseau de ligne régulières du Conseil Général vers un niveau d'offre cadencé de type urbain n'est de ce fait pas envisagée à l'heure actuelle.
		DOG page 47	Transports	Transport à la demande : veiller à assurer leur connexion avec les réseaux existants
		DOG pages 50 et 51	Transports	Contournements routiers : seule l'opportunité d'un raccordement de la RN83 à la RD4 à hauteur de Bennwihr Gare a fait l'objet d'une délibération du Conseil Général. Compte-tenu des incertitudes concernant les évolutions du tracé de la RN83 et de son bouclage avec l'A35, la réalisation de ce barreau routier n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie ni programmation budgétaire
		DOG pages 24 et 51	Transports / Economie	Desserte zone d'activités intercommunautaire de Bennwihr Gare / Ostheim: le secteur enregistre déjà des niveaux de trafic très élevés. Ce projet de création de zone d'activités devra être précédé de la réalisation d'une étude approfondie des accès et de la capacité du réseau existant à absorber le trafic supplémentaire. La réalisation de bretelles d'accès à la RN83 pour desservir cette zone pourrait nécessiter une reconfiguration lourde des tracés existants dans un secteur à fortes contraintes foncières du fait notamment de la proximité du domaine de Schoppenwihr.
		DOG pages 24 et 51	Transports / Economie	Extension site stratégique d'activités de Ribeauvillé-Guémar-Bergheim : la sécurité des échangeurs sur la RN83 au niveau de Guémar ne semble pas optimale
		DOG pages 70 à 73	Environnement	Cartes des espaces naturels remarquables : les espaces naturels sensibles ne figurent pas sur la carte. Trois ENS ont été créés sur le territoire du SCOT. Ces ENS mériteraient de figurer sur les cartes.
		DOG pages 79 et 81	Environnement	Coulées d'eau boueuse : le DOG pourrait utilement faire référence à la prise en compte de l'étude hydraulique réalisée à l'échelle de la CCVK dans le cadre du Gerplan
<b>PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES</b>	Favorable assorti de recommandations	DOG page 56	Gestion de l'espace	Labaroche : la réduction du périmètre d'urbanisation prescrit par le SCOT pourrait être appuyée sur un diagnostic agricole préalable permettant d'identifier les terres à forte valeur ajoutée agricole. Par ailleurs, la protection éventuelle de certains micro-boisements devrait être décidée en intelligence avec le Gerplan
		DOG page 50	Transports	Vérifier la faisabilité réelle contournement du Bonhomme
		DOG page 42	Paysages / environnement	Veiller particulièrement au maintien des continuités écologiques en cas d'aménagement de la limite Ouest de Kientzheim, ainsi qu'à la qualité paysagère des futures réalisations
		DOG page 71	Environnement	Affiner le réseau trames vertes et bleues à l'appui du schéma de la biodiversité en cours d'élaboration par le Parc
<b>CHAMBRE D'AGRICULTURE</b>	Défavorable sur 7 points + 2 préconisations + différentes remarques	DOG page 54	Paysages	Défavorable à l'interdiction totale des sorties d'exploitations viticoles dans le vignoble
		DOG page 24	Economie	Défavorable à la création de la zone d'activités projetée à Sigolsheim
		DOG page 39	Tourisme	Défavorable aux extensions des friches d'équipements touristiques à vocation d'hébergement collectif au détriment des espaces de montagne
		DOG page 44	Transports	Défavorable aux itinéraires cyclables en site propre
		DOG pages 50 et 51	Transports	Défavorable au tracé de la RN83 tel qu'il est proposé
		DOG page 75	Environnement	Défavorable à l'aire de réintroduction du grand hamster
		DOG page 81	Gestion de l'espace	Défavorable au développement de zones d'urbanisation à l'aval des bassins versants connus
		DOG pages 14 et 38	Gestion de l'espace	Préconisation : comptabiliser les espaces paysagers, les espaces de jeux et le pôle d'équipement touristique de Ribeauvillé Est dans les zones d'extensions futures de l'urbanisation
DOG page 31	Agriculture	Préconisation : prendre en compte les équipements d'activité agro-touristiques ainsi que les locaux de transformation et de vente directe complémentaire à l'activité agricole traditionnelle		

**Rapport de Synthèse des avis (principaux points) des personnes publiques associées et organismes consultés sur le projet de SCOT arrêté**

			DOG page 12	Démographie	Croissance homogène de la population : cette estimation ne prend pas en compte les possibilités de développement des éventuelles lignes de transports en commun. Dans ce contexte, comment développer le contexte de bourg-centre ?
			DOG page 14	Logement	Objectif de 25 à 30 logements à l'hectare, référence à une moyenne de 20 logements à l'hectare : cette préconisation, telle qu'elle est formulée, n'est pas très limpide.
			DOG page 24	Economie	Augmentation des superficies vouées à l'activité économique : Les superficies des 3 sites d'activités du nord du territoire méritent d'être réduits à une superficie globale de 27 ha
			DOG page 45	Transports	Concept de rue : Penser aux dessertes locales des villages (grumiers, véhicules agricoles)
			DOG page 62	Gestion de l'espace	Rétention urbaine : le bonus de rétention tel qu'il est présenté est trop important
		<b>CHAMBRE de METIERS d'ALSACE</b>	Favorable		
	<b>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE</b>	Non réceptionné : réputé favorable			
Organismes consultés au titre de l'article L.112-3 Code Rural	<b>INAO</b>	Pas d'opposition quant à l'approbation du SCOT. Formule des remarques qui ont pour objet d'alerter le Syndicat sur des points précis	DOG pages 30 et 31	Agriculture	Ce sont les aires délimitées qui sont à préserver et pas seulement les surfaces plantées
			DOG pages 30 et 62	Gestion espace	Des issues permettent le classement en zone urbanisable de terrains classés en AOC : il convient que ce point soit mentionné de façon claire et sans ambiguïté
			DOG pages 30 et 31	Agriculture	Non seulement les prairies d'alpage doivent être préservées de toute ponction mais aussi les surfaces planes qui représentent des surfaces de fenaison qui sont capitales
			DOG pages 50 et 51	Transports	Contournements routiers Lapoutroie et Le Bonhomme : les projets devront être soumis à l'avis de l'INAO
			DOG page 75	Environnement	Zone de protection du grand hamster : cette zone semble empiéter sur les franges Est des aires viticoles, notamment entre Rorschwihr et Ribeauvillé : il serait bon de clarifier ce point
			DOG page 44	Transports	Il conviendrait de privilégier les itinéraires cyclables où les engins agricoles peuvent légalement circuler
	<b>CHAMBRE D'AGRICULTURE</b>	Non réceptionné : réputé favorable			
	<b>CENTRE REGIONAL de la PROPRIETE FORESTIERE</b>	Non réceptionné : réputé favorable			
Communes et EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme	<b>SCOT de Sélestat et sa Région</b>	Favorable	Rapport de présentation page 265	Articulation avec les documents	Il ne s'agit pas du SCOT d'Alsace centrale comme indiqué mais du SCOT de Sélestat et sa région
			DOG pages 46 ; 47 ; 50 et 51	Transports	Sur trois points (transports collectifs, question du ferroviaire, axe routier nord-sud) : ces points sont partagés par le SCOT de Sélestat et sa région
	<b>Soultzeren</b>	Aucune observation			
	<b>Houssen</b>	Favorable	DOG pages 50 et 51	Transports	Favorable à la liaison directe RD4 - RN83 et pour l'aménagement d'un axe routier Nord-Sud alsacien renforcé
		Défavorable	DOG page 24	Economie	Défavorable à la mise en place zone d'activités inter-communautaire tant qu'il n'y a pas d'accès directs à partir de l'axe autoroutier
	<b>Orschwiller</b>	Favorable			
	<b>Gunsbach</b>	Favorable			
	<b>Grussenheim</b>	Favorable			
	<b>Turckheim</b>	Favorable			
	<b>Wihr au val</b>	Favorable			
	<b>Hohrod</b>	Pas d'observation particulière			
	<b>SCOT Colmar-Rhin-Vosges</b>	Non réceptionné : réputé favorable			
	<b>SCOT de la Déodatie</b>	Non réceptionné : réputé favorable			
	<b>La Croix aux Mines</b>	Non réceptionné : réputé favorable			
	<b>Fraize</b>	Non réceptionné : réputé favorable			
	<b>Plainfaing</b>	Non réceptionné : réputé favorable			
	<b>Walbach</b>	Non réceptionné : réputé favorable			

Rapport de Synthèse des avis (principaux points) des personnes publiques associées et organismes consultés sur le projet de SCOT arrêté

	Ingersheim	Non réceptionné : réputé favorable			
	Colmar	Non réceptionné : réputé favorable			
	Sainte Marie aux Mines	Non réceptionné : réputé favorable			
	Sainte Croix aux Mines	Non réceptionné : réputé favorable			
	Liepvre	Non réceptionné : réputé favorable			
	Sélestat	Non réceptionné : réputé favorable			
	Ohnenheim	Non réceptionné : réputé favorable			
	Elsenheim	Non réceptionné : réputé favorable			